

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

- DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE 6

ANNEE 1968 - N° 393 /PR.CH.

Décret portant admission et promotion
hors contingent, à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite du Bénin, des
Nationaux pour prendre rang du 1er Jan-
vier 1969 -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 Juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR. du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

VU la Loi N°61-43 du 24 Octobre 1961 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;

VU le Décret N°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

SUR la proposition du Ministre des Travaux Publics - Postes et Télécommunications et après avis du Conseil de l'Ordre National,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont admis et promus hors contingent, à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite du Bénin les Nationaux dont les noms suivent pour prendre rang du 1er Janvier 1969 :

Au Grade d'Officier

MM. DURAND Joseph Antoine, Agent Comptable de l'Office des Postes et Télécommunications -

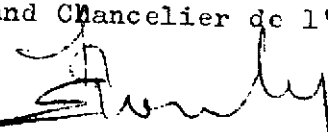
MISSINHOUN Thomas Septime, Inspecteur Principal Adjoint des Postes et Télécommunications -

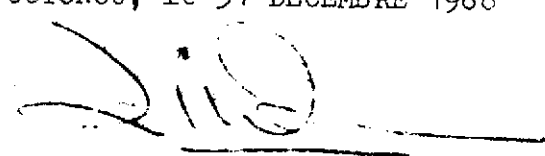
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Par le Président de la République

Le Grand Chancelier de l'OND.

Fait à COTONOU, le 31 DECEMBRE 1968


M.S. COULIBALY


Emile-Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :

PR 4
MINISTERES 11
CS 6
JORD 1

SGG
CES
DGAJL

4
2
2
GRANDE CHANCELLERIE 10
IAA 2
INTERESSES 2
SEM 10